

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE LISTE DES COMMUNES DOTÉES DE DISPOSITIFS

BRAY SUR SEINE	COMBS LA VILLE	DAMMARTIN EN GOËLE	LIZY SUR OURCQ	NANTEUIL LES MEAUX	ROSAY EN BRIE
BRIE COMTE ROBERT	CORBEIL-ESSONNES	FONTAINEBLEAU	MEAUX	NEMOURS	SAVIGNY LE TEMPLE
BUSSY SAINT GEORGES	COULOMMIERS	LA FERTÉ GAUCHER	MELUN	NOISIEL	SERRIS
CHELLES	CRÉCY LA CHAPELLE	LA FERTÉ SOUS JOUARRE	MONTEREAU-FAULT-YONNE	PONTAULT COMBAULT	TORCY
CLAYE SOUILLY	DAMMARIE-LES-LYS	LAGNY SUR MARNE	NANGIS	PROVINS	

MAIRIES LES PLUS PROCHES :

- **CORBEIL-ESSONNES** : **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** - Centre Administratif Darblay, 11 Avenue Darblay, 91100. Tél : 01 60 89 71 79
- Ouverture du Lundi-Mardi-Mercredi et le Vendredi 8h45/12h - 13h45/17h15 - Jeudi 13h45/17h15 et le Samedi 9h/12h.
- **DAMMARIE LES LYS** : **UNIQUEMENT SUR RDV** - 26 Rue Charles De Gaulle 77190 - Tél : 01 64 87 44 50
- Ouverture du Lundi au Jeudi 8h30/12h -13h30/17h15 le Vendredi 8h30/12h-13h30/17h et le Samedi 8h30/12h (passeport jusqu'à 11h)
- **MELUN** : **UNIQUEMENT SUR RDV** - 16, rue Paul Doumer du Lundi au Vendredi 9h00/16h45/ Samedi 9h00/11h30 - Tél : 01 64 52 74 11
- **FONTAINEBLEAU** : **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** - 40 Rue Grande 77300, Tél : 01 60 74 64 61-
- Ouverture du lundi au vendredi 9h/11h30-14h/16h30 et le samedi de 9h/12H.

DÉLAI D'OBTENTION :

IL N'Y A PLUS D'URGENCE VALIDITÉ : 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les mineurs.
 Désormais, il n'est plus possible d'inscrire les enfants sur le passeport d'une tierce personne.
 Ils doivent être titulaires d'un passeport personnel quel que soit l'âge.

**PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR (Adulte-Enfant)
SE PRÉSENTER 30 MIN AVANT LA FIN DU SERVICE**

ATTENTION : *REPLIR OBLIGATOIREMENT LE FORMULAIRE EN LIGNE ET L'IMPRIMER SUR MONSERVICE-PUBLIC.FR OU SUR LE SITE DE LA VILLE DE VOTRE CHOIX, LES DOCUMENTS REMPLIS A LA MAIN NE SERONT PAS VALIDES.
 *TOUS LES DOCUMENTS ORIGINAUX DOIVENT ETRE PRESENTES AVEC LEURS PHOTOCOPIES.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

POUR UNE PERSONNE MAJEURE

- * **Document officiel avec photo permettant de vous identifier** (carte nationale d'identité en cours de validité, carte professionnelle délivrée par l'état, permis de conduire, permis de chasse, etc....)
- * **Copie intégrale d'acte de naissance avec filiation complète de moins de trois mois en original** (Sauf si carte d'identité et/ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans)
 - français nés en France : demander à la mairie du lieu de naissance
 - personne née à l'étranger/de nationalité étrangère : écrire au Ministère des Affaires Étrangères Service central de l'État civil 44941 Nantes CEDEX 09 - par internet sur <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>
- * **Précédent passeport à restituer**
- * **Livret de famille** (de parent ou d'époux) Pour les femmes (page mariage) ou veuves (page mariage + décès) et les enfants mineurs (page de l'enfant concerné + page des parents) **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- * **Personne sous tutelle-présence du tuteur** Jugement de tutelle ou de curatelle + pièce d'identité **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- * **Justificatif de domicile de moins de trois mois** à vos noms et prénom. Factures : E.D.F, téléphone, portable, quittance de loyer sauf ceux des particuliers, avis d'imposition ou de non imposition, bail accompagné de l'assurance habitation etc..... **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- * **Document prouvant la nationalité française pour les personnes nées à l'étranger, de nationalité étrangère ou de parents nés à l'étranger** (certificat de nationalité française, décret de naturalisation de l'intéressé ou des parents selon le cas, etc....) **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- * **Jugement de divorce définitif et complet (sauf si remarié depuis)** **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**

* **Timbre fiscal de 86 euros** (vous les trouverez dans un tabac ou au trésor public)
* **1 photo d'identité récente, en couleur de moins de 6 mois**, qui doit satisfaire aux normes européennes suivant arrêté du 5 février publié au JO du 13/02/2009: La photo doit mesurer 35 mm de large et 45 mm de haut
La photo doit être nette, sans pliure, sans trace, sans sourire et bouche fermée, sans lunette.

POUR UN MAJEUR HÉBERGÉ (pièces demandées en plus des pièces ci-dessus)

- * **Attestation manuscrite de l'hébergeant récente précisant la date d'hébergement**
- * **Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant** Factures :E.D.F, téléphone, portable, quittance de loyer sauf ceux des particuliers, avis d'imposition ou de non-imposition, bail accompagné de l'assurance habitation etc..... **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- * **Pièce d'identité de l'hébergeant (carte d'identité, carte de séjour, permis de conduire...)** Recto/verso **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
- * **Justificatif de domicile au nom de l'hébergé de moins de trois mois** Factures :E.D.F, téléphone, portable, quittance de loyer sauf ceux des particuliers, avis d'imposition ou de non-imposition, bail accompagné de l'assurance habitation etc..... **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**

POUR UN MINEUR (présence obligatoire)

SI LES PARENTS NE SONT PAS MARIÉS, IL FAUT OBLIGATOIREMENT LA PRÉSENCE DES DEUX PARENTS.

- * **Copie intégrale d'acte de naissance de moins de trois mois** (Sauf si carte d'identité et/ou passeport en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans)
 - français nés en France : demander à la mairie du lieu de naissance
 - français nés à l'étranger : écrire au Ministère des Affaires Étrangères Service central de l'État civil 44941 Nantes CEDEX 09 par internet <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/index2.html>
- * **En cas de séparation ou divorce des parents** Présence du représentant légal muni du jugement de divorce intégral et définitif, et si besoin, en plus, la convention définitive **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**
En cas de résidence alternée : Fournir les justificatifs de domicile des 2 parents + les 2 pièces d'identités et présences des 2 parents. Si les parents sont séparés, fournir une autorisation écrite accordant la délivrance du passeport, datée et signée accompagnée de la copie de la pièce d'identité (lisible)
- * **Pièce d'identité (ou passeport, permis de conduire...) du représentant légal**
- * **Enfant mineur souhaitant porter un nom d'usage** : Les parents doivent faire et signer une attestation autorisant l'enfant à porter en nom d'usage, les noms de ses deux parents.
Exemple : DUPOND (Père) et DURAND (Mère) DUPOND usage DUPOND-DURAND ou DUPONT usage DURAND-DUPONT
- * **Livret de famille original (à jour)** (+ photocopies de la page du mariage), la page des parents et le(s) page(s) de(s) enfant(s)
- * **Justificatif de domicile** (du représentant légal) factures : E.D.F, téléphone, portable, quittance de loyer sauf ceux des particuliers, avis d'imposition ou de non-imposition, bail accompagné de l'assurance habitation etc..... **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**

* **Mineurs de moins de 15 ans**: timbre fiscal de 17 euros (validité de 5 ans).
* **Mineurs de 15 à 18 ans**: timbre fiscal de 42 euros (validité de 5 ans)
* **1 photo d'identité récentes, en couleur**, qui doit satisfaire aux normes européennes suivant arrêté du 5 février publié au JO du 13/02/2009 : La photo doit mesurer 35 mm de large et 45 mm de haut. La photo doit être nette, sans pliure, sans trace, sans sourire et bouche fermée, sans lunette
*** **Les photos de classe ne sont pas valables** ***

FEMMES DIVORCÉES : * Souhaitant conserver le nom de l'ex-époux, présenter le jugement de divorce intégral et définitif **ORIGINAL + PHOTOCOPIE** précisant que vous pouvez utiliser le nom marital, ou attestation de l'ex-époux autorisant le port du nom + sa pièce d'identité **ORIGINAL + PHOTOCOPIE**

PERTE OU VOL : * Déclaration de vol (établie par les services de police, le commissariat ou la gendarmerie)

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE : * Délivré par le Tribunal d'Instance 2, avenue du Général Leclerc 77000 MELUN CEDEX - Tél : 01.64.79.83.00